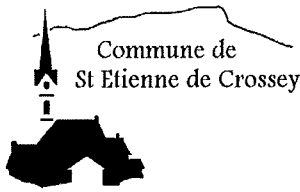


N°2026_55



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 15/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire

Etaient présents : AURIA Céline, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HURE Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN LU Kim, RIVIER VIAL Claire, DALLES Catherine.

Excusés représentés : AUDINOS Sophie(pouvoir André BIANCO), BERTHOLET Jean-Luc (pouvoir BOULOS Johanna), HUMBERT VALENTIN Audrey (pouvoir Kim QUENTIN-LU), ROUNT Sabrine (pouvoir Aurélien GOURRIER).

Secrétaire de séance : François GUILLIER

Membres en exercice : 23 Présents : 19
Vote : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées pour les commissaires :

PEYLIN Ghislaine
MARRANT Myriam
BOUCHARD Laurent
RAVET Sandrine
MALL Odile

ROUDET Bruno
PISOT Anne
GUILLIER François
BERTHOLET Jean-Luc
LACHAISE Anne-Marie
BARNIER Alain
BLAIS Soizic
FOURNIER Arnaud
BOULOS Johanna
GODELU Nicolas
BIANCO André
PELLET Jean-Luc
DELPHIN Franck
MOLLARD Joëlle
RIVASSOU Jeannette
NICOLAS Julien
BRIAND Nadège
VELU Béatrice
PERRET CHRISTOPHE
GUILLON Sophie
MOLLIER Bruno

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère.

Pour copie certifiée conforme

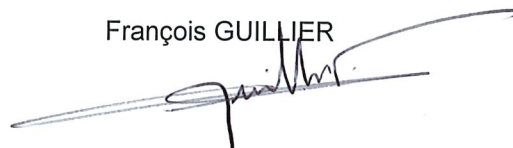
Le Maire,

Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance

François GUILLIER



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »